

PRINCIPES EN MATIÈRE DE DONS FINANCIERS

CODE OF INDEPENDENCE, TRANSPARENCY AND INTEGRITY

A. GÉNÉRALITÉS

Les principes énoncés ci-après reflètent la position du « *foraus* - Forum Aussenpolitik - Forum de politique étrangère » vis-à-vis de tous tes les donateur rice s de fonds et garantissent la transparence et l'indépendance vis-à-vis de ces mêmes donateur rice s.

B. À PROPOS DU FORAUS

Véritable pont entre la recherche et la politique, le think tank *foraus* développe des recommandations sur la politique étrangère pour les décideurs politiques et le grand public. Grâce à son modèle unique de participation bénévole, le *foraus* est devenu la plateforme nationale de référence pour les passionné·e·s de politique étrangère qui souhaitent influencer les choix de demain.

foraus est une association au sens de l'article 60 ss. du Code civil suisse (CCS). Le siège est à Berne. Il s'agit d'une association à but non lucratif, indépendante tant du point de vue politique que confessionnel. Elle est soutenue par ses membres, par des personnes privées, par des fondations, par le secteur public et par le secteur privé.

C. PRINCIPES

1. Utilité publique

foraus collecte des fonds pour la mise en œuvre de ses statuts, lesquels sont d'encourager une politique étrangère suisse constructive et de stimuler un dialogue informé. L'association s'engage pour l'avenir de la Suisse en prenant en compte les enjeux sociaux et politiques auxquels elle fait face. Dans un esprit d'intérêt général et en dehors des organisations partisanes traditionnelles, l'association offre à toutes les personnes intéressées un accès aux débats de politique étrangère, ainsi qu'un programme de formation et de formation continue dans le domaine de la politique étrangère. De part son statut d'association à but non lucratif et par ses buts poursuivis, foraus est exonéré d'impôt.



2. Intégrité

foraus s'engage à refuser tout soutien financier si celui-ci est susceptible de porter atteinte ou de compromettre la réalisation des buts de l'association ou des principes énoncés ci-avant ainsi que suivants. En outre, l'acceptation de contributions financières ne reflète en aucun cas un quelconque soutien quant aux activités anciennes ou actuelles des institutions dont sont originaires les fonds.

3. Indépendance et objectivité

En tant qu'association à but non lucratif bénéficiant d'un large soutien, *foraus* prend ses décisions de manière autonome et indépendante, et conserve le contrôle total de ses activités à tout moment, quelle que soit la source de financement. *foraus* cultive l'indépendance et l'objectivité dans ses publications écrites et ses événements grâce, entre autres, à une approche méthodique scientifiquement fondée, au rôle central des membres dans la définition des thèmes et travaux de recherche (principe « bottom up ») et à la participation de différent es acteur rice s dans ses événements. La liberté et l'indépendance du *foraus* dans sa recherche, dans ses publications et dans ses événements sont ainsi garanties à tout moment. *foraus* ne peut accorder à ses donateur rice s aucun droit de propriété et de publication des résultats de ses recherches ou des ses événements.

4. Transparence et responsabilité

foraus fournit des informations transparentes sur son financement. Les sources de financement et la situation financière de l'association sont présentées lors de l'Assemblée générale annuelle ainsi que dans le rapport annuel. Les comptes annuels sont contrôlés par un·e réviseur·e indépendant·e.

Le souhait des donateur·rice·s de ne pas être mentionné·e·s publiquement est respecté jusqu'à un montant de CHF 5000.00. Les données et informations des donateur·rice·s qui sont confiées au *foraus* ne seront pas transmises à des tiers sans le consentement des parties concernées.

D. MISE EN ŒUVRE

Au regard des principes énoncés ci-avant, en cas de dons suspects ou douteux, le bureau en informe le Comité directeur qui statue alors sur la question.

E. VALIDITÉ ET RESPONSABILITÉ

Ces principes s'appliquent d'emblée à tous les organes et à tous les membres actifs du *foraus*.

Ces principes ont été approuvés et déclarés valables par le Comité directeur lors de sa réunion du 17 juin 2019.